

Dispositions complémentaires au barème disciplinaire
Cumul des sanctions

Proposition faite pour être en corrélation avec le nouveau barème disciplinaire (annexe 2 des RG de la FFF mis en place en 2017-2018)

Avis du Comité directeur : favorable

Date d'effet : 1^{er} juillet 2018 (saison 2018-2019)

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
<p>Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des coupes) seront en fin de saison pénalisés par une réduction de points qui viendront en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, quel que soit le nombre de matches disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les matches arrêtés et rejoués. Le retrait de points interviendra, avant les matches de barrages, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs du club dans une même compétition, d'après le barème ci-dessous :</p> <p>Total des suspensions inférieures ou égales à 10 matches : 0 point</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprises de 11 à 20 matches : 1 Point Comprises de 21 à 30 matches : 2 points Comprises de 31 à 40 matches : 3 points Comprises de 41 à 50 matches : 4 points Comprises de 51 à 60 matches : 5 points Comprises de 61 à 70 matches : 6 points Comprises de 71 à 76 matches : 7 points Comprises de 81 à 90 matches : 8 points Comprises de 91 à 100 matches : 9 points Comprises de 101 à 110 matches : 10 points Comprises de 111 à 120 matches : 11 points Comprises de 121 à 130 matches : 12 points Comprises de 131 à 140 matches : 13 points Comprises de 141 à 150 matches : 14 points Comprises de 151 et plus : 15 points <p>Pour l'établissement du décompte, les suspensions en match et à temps donneront lieu à la transcription suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 match : 1 match Suspension de 1 Mois: 3 matches Suspension de 2 Mois : 6 matches Suspension de 3 Mois : 9 matches Suspension de 4 Mois : 12 matches Suspension de 5 Mois : 15 matches Suspension de 6 Mois : 18 matches Suspension de 7 Mois : 21 matches Suspension de 8 Mois : 24 matches Au-delà et jusqu'à un an de suspension : 26 matches Suspension de 18 Mois : 39 matches Ensuite, chaque année supplémentaire : 26 matches 	<p>Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des coupes) seront en fin de saison pénalisés par une réduction de points qui viendront en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, quel que soit le nombre de matches disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les matches arrêtés et rejoués. Le retrait de points interviendra, avant les matches de barrages, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs du club dans une même compétition, d'après le barème ci-dessous :</p> <p>Total des suspensions inférieures ou égales à 15 matches : 0 point</p> <ul style="list-style-type: none"> Comprises de 16 à 31 matches : 1 Point Comprises de 32 à 47 matches : 2 points Comprises de 48 à 63 matches : 3 points Comprises de 64 à 79 matches : 4 points Comprises de 80 à 95 matches : 5 points Comprises de 96 à 111 matches : 6 points Comprises de 112 à 127 matches : 7 points Comprises de 128 à 143 matches : 8 points Comprises de 144 à 159 matches : 9 points Comprises de 160 à 175 matches : 10 points Comprises de 176 à 191 matches : 11 points Comprises de 192 à 207 matches : 12 points Comprises de 208 à 223 matches : 13 points Comprises de 224 à 239 matches : 14 points Comprises de 240 et plus : 15 points <ul style="list-style-type: none"> Comprises de 101 à 110 matches : 10 points Comprises de 111 à 120 matches : 11 points Comprises de 121 à 130 matches : 12 points Comprises de 131 à 140 matches : 13 points Comprises de 141 à 150 matches : 14 points Comprises de 151 et plus : 15 points <p>Pour l'établissement du décompte, les suspensions en match et à temps donneront lieu à la transcription suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 match : 1 match Suspension de 1 Mois: 3 matches Suspension de 2 Mois : 6 matches Suspension de 3 Mois : 9 matches Suspension de 4 Mois : 12 matches Suspension de 5 Mois : 15 matches Suspension de 6 Mois : 18 matches Suspension de 7 Mois : 21 matches Suspension de 8 Mois : 24 matches Au-delà et jusqu'à un an de suspension : 26 matches Suspension de 18 Mois : 39 matches Ensuite, chaque année supplémentaire : 26 matches

Dispositions complémentaires au barème disciplinaire
Cumul des sanctions

<p>Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à l'équipe du club un retrait direct de points, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.</p> <p>Enfin le match de suspension généré par l'accumulation de 3 Cartons jaunes en moins de 3 Mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.</p>	<p>Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à l'équipe du club un retrait direct de points, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.</p> <p>Enfin le match de suspension généré par l'accumulation de 3 Cartons jaunes en moins de 3 Mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.</p>
--	--